

Séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023

L'an 2023 et le 14 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DASSE Claudine à Mme REGNAULD Virginie, M. RAVAND Jean-Claude à M. CROUILLERE Stéphane

Absent(s) : Mme CHEVALIER Marie-Bernard, M. CRAVEIA Jacques

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURDAIS Isabelle

Personnes extérieures : Mrs Lebrun, Bardet

Délibération N° 2023-13

Objet de la délibération : Budget primitif assainissement 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget assainissement qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 83 421,29 €

en section investissement : 86 619,75 €

Délibération N° 2023-14

Objet de la délibération : Budget primitif communal 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget communal qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 644 507,91 €

en section investissement : 424 616,44 €

Délibération N° 2023-15

Objet de la délibération : Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Après accord avec le comptable sur les recouvrements, la reprise sur provisions pour dépréciation sera faite par émission de titre au compte 7817 en totalité ou partielle lorsque la provision n'aura plus lieu d'être,

sur le budget commune de 784 € et sur le budget assainissement de 41 €.

Délibération N° 2023-16

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété Mr et Mme TANSORIER

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Marie-Cécile PUIG, Notaire à Biarritz, concernant l'immeuble cadastré section AA n°4 et 5, d'une superficie de 3 211 m², appartenant à M. et Mme TANSORIER Pascal et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

Affaires diverses : Mr Bardet qui a vu les employés communaux faire l'entretien le four à chanvre de Poché, propose qu'il y a une subvention accordée pour la restauration de ce four.

Le Maire clôt la séance à 20 h45